

RAPPORT ANNUEL 2022 | ASSINCO

Filiale du Groupe BGFIBank

2022

ASSINCO RENFORCE SON RÔLE D'ASSUREUR DE QUALITÉ



MEMBRE DU RÉSEAU





Assinco

ODYSSEE

- Assinco
- B.T. RAHAB
- JURIDIQUE GABON

LA PRÉFACE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'exercice 2022 a été marqué par la levée des restrictions de la crise sanitaire liée à la Covid-19, ainsi qu'une reprise sensible des activités des opérateurs économiques.

La mise en œuvre satisfaisante de notre plan d'action, ainsi que le renouvellement de la certification qualité ISO 9001 v2015, en décembre 2022, témoignent de l'implication de l'ensemble des collaborateurs ainsi que de leur détermination à servir au mieux nos assurés et toutes les parties prenantes. Notre système de management de la qualité, qui est un levier stratégique, doit constituer un réel avantage concurrentiel pour notre compagnie.

La montée en compétence du capital humain et le respect de nos engagements, des valeurs Travail, Intégrité, Transparence, Responsabilité, Esprit d'équipe sont au centre de notre objectif : être l'assureur de référence au Gabon.

Tous nos ratios réglementaires de solvabilité sont largement respectés. L'organisation et la stratégie adoptées ont démontré une résilience permettant la préservation de nos fonds propres et la continuité d'exploitation. Ce qui est un gage de confiance pour la sécurité des actifs et outils de production de nos assurés, qui sont des opérateurs économiques de notre pays.

Richard Auguste Onouvié,

Président du conseil d'administration



1

ÉTAT DES LIEUX AU TERME DE L'EXERCICE 2022 3

LE REGARD ET L'ANALYSE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	4
LES CHIFFRES CLÉS D'ASSINCO SUR 5 ANS	6
LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL EN 2022	8
LE DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN	10
LA GESTION DES RISQUES ET LA CONFORMITÉ	12
LA GOUVERNANCE D'ASSINCO	13

2

LES ÉTATS FINANCIERS 17

BILAN FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2022	18
COMPTE D'EXPLOITATION GÉNÉRALE	20
COMPTE GÉNÉRAL DE PERTES ET PROFITS	22
LES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS ET LEUR COUVERTURE – DOMMAGE	24
CALCUL DE LA MARGE DE SOLVABILITÉ – DOMMAGE	25
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS	26
ANNEXE 1	27
RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	29

3

LES RÉSEAUX D'ASSINCO 31

COLOPHON

ÉDITEUR RESPONSABLE : Direction Générale d'Assinco, Libreville
RÉDACTION : dirigeants et cadres d'Assinco, finalisation
par Marc-F. Everaert
MISE EN PAGE ET SUIVI DE PRODUCTION : MCM sprl – info@mcm.brussels
CRÉDITS PHOTOS : Assinco, Shutterstock : p.9, AdobeStock : p.17 et 31,
Unsplash - Jeffery Erhunse : p.11

CHAPITRE

1

État des lieux au terme de l'exercice 2022

LE REGARD ET L'ANALYSE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le marché de l'assurance au Gabon

À fin 2022, au Gabon, le marché de l'assurance compte neuf compagnies dont six sur le segment IARD. Ces compagnies sont membres de la Fédération Gabonaise des Sociétés d'Assurances (FEGASA).

Le siège de la Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) est implanté au Gabon, et une Direction Nationale des Assurances (DNA) forte est à l'écoute des opérateurs économiques.

Le marché est dominé depuis trois ans par la branche santé dont la prépondérance s'accroît continuellement, ainsi que par les risques pétroliers et miniers, cédés en réassurance.

La pression concurrentielle est forte. De nombreuses campagnes et actions de sensibilisation visent à améliorer le taux de pénétration de l'assurance.

En 2022, la fin des confinements liés à la pandémie de Covid-19, a entraîné une recrudescence de la sinistralité dans les branches automobile et santé. Par ailleurs, nous avons observé une volonté de relance et d'investissements de la part de nombreux souscripteurs, notamment dans la capitale économique, Port Gentil. L'expérience Covid a également entraîné de nouveaux comportements des consommateurs auxquels l'ensemble des sociétés commerciales doivent s'adapter.

Le bon développement d'Assinco

Nous avons ouvert deux points de vente dans le réseau d'agences de BGFIBank Gabon afin de nous rapprocher de la clientèle des particuliers et PME : le premier en février au sein du centre d'affaires Fidis à Port Gentil, le second en octobre au sein de l'agence Gamma dans la zone industrielle Oloumi de Libreville. Un troisième point sera ouvert au début de 2023 au sein de l'agence Léonis à Lambaréné.

Nos activités commerciales ont progressé de façon notable en 2022.

Nous confirmons notre ambition de nous positionner comme un opérateur majeur sur le marché gabonais de l'assurance IARD depuis au moins trois exercices. Et ce, tant en termes de primes encaissées, qu'en termes de fonds propres et de total de bilan.

Nos ambitions de croissance et de rentabilité sont fortes, animées et soutenues par la vision de notre conseil d'administration. Raison pour laquelle nous améliorons en continu l'organisation de nos activités, la cartographie des risques, ainsi que les contrôles y relatifs.

Des atouts significatifs

Filiale du Groupe BGFIBank, premier groupe bancaire de la zone CEMAC, Assinco fait partie d'un portail financier qui lui permet de concrétiser des ventes croisées avec les entités sœurs, ainsi que de s'appuyer sur leur réseau de distribution.

L'équipe est expérimentée et bien formée, la compagnie dédiant chaque année au moins 3% de la masse salariale à la formation des collaborateurs.

Depuis décembre 2021, Assinco est certifiée ISO 9001 version 2015, la norme internationale qui définit les critères et les exigences pour la mise en place d'un système de management de la qualité. L'audit de suivi n°1 s'est passé avec succès au quatrième trimestre 2022.

Résultats et ambitions

Au terme de l'exercice 2022, au cours duquel nous avons fêté le 25^e anniversaire d'Assinco, nous partageons avec nos équipes la fierté de participer à cet ambitieux projet.

Nous allons poursuivre en ce sens, avec des objectifs d'excellence, de développement et de rentabilité ambitieux. Ce faisant, nous veillerons sans cesse à améliorer *l'expérience client*, à savoir quelle perception, voire quelles émotions, le contact avec Assinco procure-t-il à nos clients? Les sens des réponses tiendront à notre savoir-faire et à nos compétences, à notre écoute du marché, ainsi qu'à notre présence aux côtés des souscripteurs, particuliers et entreprises, des tiers et de toutes les parties prenantes intéressées.

Stephen Moussirou,
Directeur général d'Assinco



LES CHIFFRES CLÉS D'ASSINCO SUR 5 ANS

en FCFA	31/12/18	31/12/19	31/12/20	31/12/21	31/12/22	2022 /2021
Chiffre d'affaires	19 710 241 295	18 852 781 479	20 829 912 951	18 505 928 097	24 015 222 423	29,80%
Sinistres réglés	8 860 256 402	8 676 748 303	10 469 142 295	8 452 909 253	8 146 200 358	-3,60%
Résultat de réassurance	5 760 356 742	6 097 825 884	5 859 667 858	4 843 594 208	7 445 402 689	53,70%
Résultat technique	3 175 172 222	3 696 468 992	3 734 456 959	3 073 786 155	4 941 524 741	60,80%
Résultat net de placement	533 978 202	498 609 285	390 259 283	594 766 034	474 208 275	-20,30%
Marge brute des activ. d'assurance	3 709 150 424	4 195 078 277	4 124 716 242	3 668 552 189	5 415 733 016	47,60%
Frais généraux	3 440 147 670	4 097 696 893	4 478 349 515	4 138 609 729	4 922 999 674	18,90%
Résultat d'exploitation	269 002 754	129 925 892	-327 308 134	-454 096 842	514 750 183	
RÉSULTAT NET	114 026 382	21 724 848	69 532 113	157 229 404	570 280 735	X3,63
Sinistralité S/P → max. 55%	57%	48%	43%	59%	46%	
Coûts d'acquisition → max. 35%	31%	34%	32%	32%	31%	
RT/FG → min. 100%	92%	90%	83%	74%	100%	
MBAA/FG → min. 100%	108%	102%	92%	89%	110%	
RT/CA → min. 23,5%	16%	20%	18%	17%	21%	
ROE (hors PV à réinvestir)	2%	0%	1%	1%	8%	

Globalement, en 2022 les agrégats techniques se sont améliorés par rapport à la moyenne sur les quatre exercices précédents. De même, les prévisions techniques sont réalisées à plus de 95%.

Le résultat technique de l'exercice progresse de 61% par rapport à 2021.

Ces tendances sont justifiées par la croissance des primes collectées suite aux efforts de recouvrement auprès du réseau de courtage, à l'ouverture des points de vente via le réseau d'agences de BGFIBank Gabon et à d'importantes nouvelles affaires, ainsi qu'au renforcement des contrôles.

Le résultat de placement recule en raison de la baisse des actifs de placement suite au remboursement de certaines obligations.

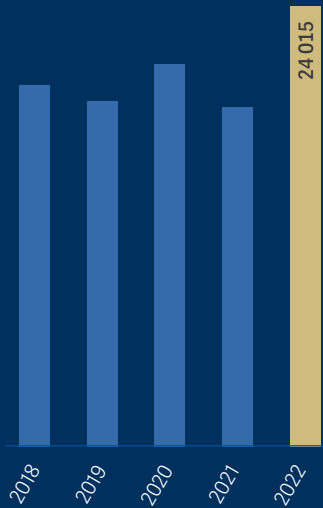
La progression des charges d'exploitations s'explique globalement en raison des charges fiscales et des redevances relatives à la croissance du chiffre d'affaires et des agrégats techniques.

Le résultat d'exploitation croît, la hausse de la marge brute des activités étant supérieure à celle des frais généraux.

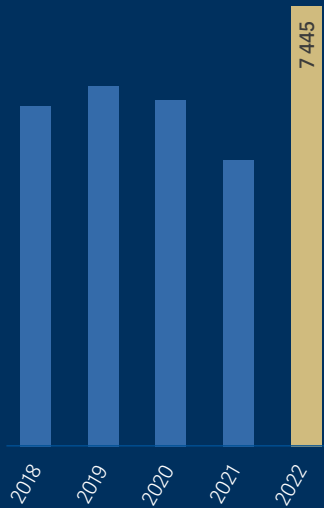
Il en ressort un résultat net, au terme de l'exercice 2022, de 570 millions FCFA.

Le taux de rentabilité des fonds propres est porté à 8%, et les ratios techniques et de rentabilité sont conformes aux référentiels.

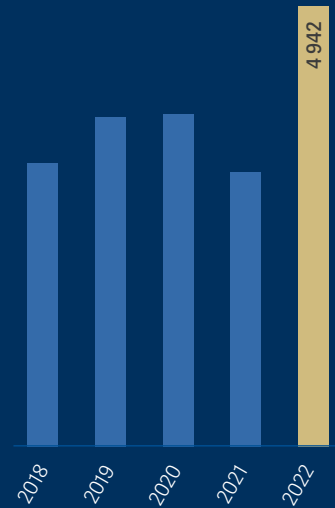
Graphiques en millions FCEA



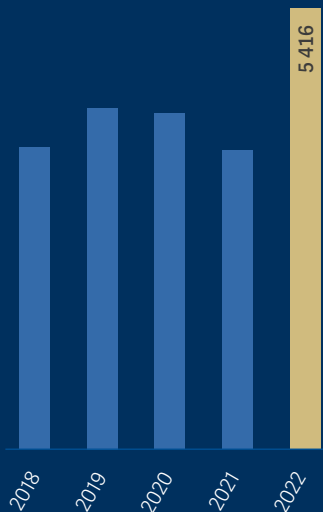
CHIFFRE D'AFFAIRES



RÉSULTAT DE RÉASSURANCE



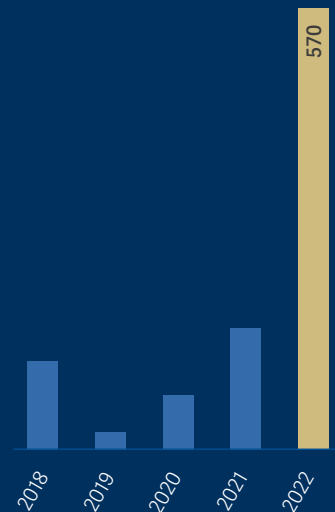
RÉSULTAT TECHNIQUE



MARGE BRUTE DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE



RÉSULTAT D'EXPLOITATION



RÉSULTAT NET

LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL EN 2022

Une pénétration renforcée du marché

Le niveau d'encaissement de la compagnie affiche une croissance constante.

Quelques dysfonctionnements sont toutefois apparus en 2022, notamment en termes de retards de reversements de primes de certains courtiers, ainsi que quelques points de non-conformité identifiés grâce aux programmes de contrôles. Des solutions ont été rapidement apportées, en lien avec les partenaires concernés et les autorités de régulation pour rassurer toutes les parties prenantes.

Cela étant, il faut relever qu'Assinco a connu un gain de parts de marché en 2022 dans les segments des particuliers et des PME, deux segments très importants dans le portefeuille.

L'ouverture de points de vente d'assurances dans le réseau d'agences de BGFIBank Gabon n'est pas étrangère à cette nouvelle dynamique. Elle a permis une meilleure visibilité de la marque Assinco, de ses produits ainsi que de son savoir-faire. Cette dynamique a été engrangée tant par les commerciaux de la banque qui proposent des packages de bancassurance, que par les équipes commerciales d'Assinco présentes dans les points de vente « shop in shop ».

Une offre de produits optimisée

L'offre existante a été revisitée. Certains produits, services ou tarifs ont ainsi fait l'objet de révisions. C'est notamment le cas de la convention d'indemnisation directe, en partenariat avec un confrère de la place, ainsi que le service assistance dépannage. De même, les partenariats relatifs à la carte de fidélité Odyssee ont été revus.

“ Assinco a connu un gain de parts de marché en 2022 dans les segments des particuliers et des PME. ”

L'offre digitale a également évolué. Les souscripteurs peuvent désormais s'acquitter de leurs primes via BGFIMobile, Airtel Money et Moov Money.

Par ailleurs, de nombreuses fonctionnalités sur le site internet de la compagnie permettent aux assurés de suivre leurs relevés de compte, de dialoguer avec un conseiller ou encore d'effectuer des simulations de tarifs.

De belles percées

Quelques produits ont connu un beau succès en 2022, parmi lesquels :

- › **l'assurance Globale Dommages** par laquelle des entreprises décident de transférer la couverture de leur patrimoine aux assureurs;
- › **l'assurance Santé**, le produit d'appel en assurance non vie;
- › **l'assurance Automobile**, qui est une assurance obligatoire dont le tarif a été revu cette année.



“ Assinco a conservé sa certification ISO 9001 version 2015 au terme du premier audit de suivi par le Bureau Veritas. C'est un gage de qualité et d'excellence au bénéfice du client. ”

LE DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN

Au 31 décembre 2022, Assinco emploie 68 salariés (contre 65 en 2020 et 67 en 2021) dont 36 hommes et 32 femmes.

Le pôle Commercial emploie 41 salariés, le pôle Support en compte 23 et le pôle Contrôle 4.

L'âge moyen du personnel s'élève à 43 ans.

Par une politique d'engagements adaptée, le département capital humain a assuré la couverture de l'ensemble des fonctions clés de la compagnie et a veillé à optimiser la productivité au niveau des opérations.

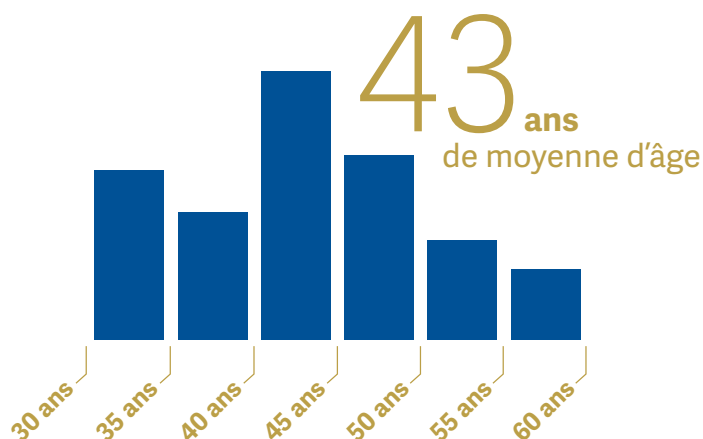
Un point d'honneur a porté sur les savoir-faire et savoir-être professionnels en lien avec les métiers exercés et les valeurs TITRE du Groupe BGFIBank : Travail, Intégrité, Transparence, Responsabilité, Esprit d'équipe.

Simultanément, au cours de l'exercice 2022, plusieurs mobilités internes ont été effectuées afin de motiver les collaborateurs par la relève de nouveaux défis tout en améliorant leur productivité. Ceci va dans le sens de la participation d'Assinco au projet d'entreprise du Groupe BGFIBank « Dynamique 2025 » dont un des piliers vise « la transformation du capital humain ».

Les principaux événements RH de l'exercice 2022

Le pilotage RH :

- la participation à l'organisation de « Nous-mêmes Nous-mêmes », la fête de début d'année du personnel du Groupe BGFIBank;
- la production de la lettre d'information interne du 1^{er} semestre 2022;
- l'organisation et l'animation des rencontres DG-équipes pour le suivi de la productivité de chaque direction avec ses collaborateurs, ainsi que l'animation du SMQ (système de management de la qualité);
- la mise à jour des procédures RH;
- la refonte du dispositif d'évaluation des formations;
- la mission d'audit interne du processus Développement RH;
- le suivi du plan d'urgence de la direction administrative et comptable.



L'administration RH :

- › la mise en place de la restauration collective pour le personnel suivant l'accord du conseil d'administration;
- › l'organisation d'une visite médicale annuelle;
- › l'organisation des départs en retraites de l'année 2022;
- › la participation à Octobre Rose 2022, la journée sport santé pour le personnel féminin.

Le développement RH :

- › le renforcement des effectifs par le recrutement de trois nouveaux collaborateurs (un chargé de relation clientèle, un souscripteur et un rédacteur sinistres corporels);
- › la mobilité interne de 13 collaborateurs suite aux réorganisations de février et août 2022;
- › la mise en œuvre du plan de formation et la réalisation de l'ensemble des formations stratégiques.



LA GESTION DES RISQUES ET LA CONFORMITÉ

En matière de gestion des risques et de conformité, l'organisation d'Assinco est conforme à celle prévue par les dispositions de l'article 331-16 du code des assurances CIMA.

Le dispositif de gestion des risques mis en place au sein d'Assinco permet d'identifier, de mesurer, de contrôler, de gérer et de déclarer les risques auxquels la compagnie est exposée, le risque étant le danger que présente une activité, une organisation ou une situation. Il s'agit d'un aléa, d'un événement probable dont la réalisation pourrait entraîner un dommage. Une cartographie des risques relatifs à toutes les activités a été élaborée et une évaluation de ces risques est faite chaque année.

En matière de conformité, Assinco s'assure de la conformité réglementaire au travers d'une veille réglementaire, de la conformité documentaire par la mise en conformité des dossiers productions et sinistres, et de la conformité des procédures en veillant à la mise à jour des procédures.

Les missions de la fonction Contrôle interne

- › respecter les limites et objectifs fixés par les instances réglementaires et de gouvernance;
- › s'assurer de l'efficacité des canaux de circulation interne de la documentation et de l'information ainsi que de leur diffusion auprès des tiers;
- › vérifier les opérations et procédures internes dans le respect des lois et règlements en vigueur;

- › évaluer et maîtriser les activités, surveiller et prévenir les risques;
- › former et sensibiliser les collaborateurs dans les métiers de contrôle, risque et conformité;
- › veiller à la fiabilité des données comptables, financières et des conditions de collecte et de conservation des documents;
- › écouter et prendre en compte les attentes des parties intéressées pertinentes;
- › développer une proximité avec les intermédiaires, partenaires et assurés;
- › impliquer et développer les compétences des collaborateurs;
- › mettre en place les moyens de surveillance des processus par une maîtrise des risques et opportunités;
- › améliorer en continu la performance de l'ensemble des processus via l'harmonisation des informations documentées ainsi que la relation client-fournisseur interne;
- › ce faisant, améliorer la rentabilité de la compagnie.

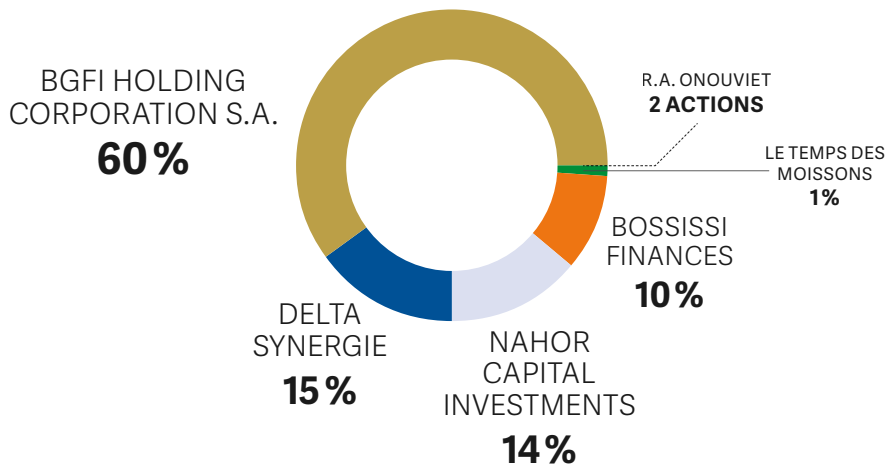
Les missions de la fonction Conformité

- › piloter le dispositif de veille sur son périmètre;
- › s'assurer de la mise à jour des procédures impactées par les évolutions légales et réglementaires;
- › veiller à la mise en œuvre d'un plan de contrôles spécifiques aux risques de non-conformité.

LA GOUVERNANCE D'ASSINCO

L'ACTIONNARIAT AU 31 DÉCEMBRE 2022

Le capital de 6 milliards FCFA est réparti entre six actionnaires.



LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

M. Richard
Auguste Onouvié

Administrateurs exécutifs

- › M. Henri-Claude Oyima
- › M. Ulrich Mengue, représentant BGFI Holding Corporation
- › M^{me} Huguette Oyini
- › M. Loukoumanou Waïdi

Administrateurs non exécutifs

- › M^{me} Aminata Ba, représentant Bossissi Finances
- › M. Jérôme Andjoua, représentant Delta Synergie
- › M^{me} Brenda Boukoubi, représentant Nahor Capital

NB : le conseil d'administration avait coopté un administrateur indépendant. Cette décision avait été approuvée par l'assemblée générale ordinaire de mai 2022. Malheureusement, le décès de cet administrateur est intervenu au mois d'octobre 2022. Deux nouveaux administrateurs indépendants ont été cooptés lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2023, approuvant les comptes 2022.

LA COMPOSITION DES COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Comité d'Audit et des Risques

- › M. Loukoumanou Waïdi, Président
- › M^{me} Brenda Boukoubi, membre
- › M^{me} Aminata Ba, membre

Comité de Gouvernement d'entreprise, de nominations et de rémunération

- › M. Ulrich Mengue, Président
- › M^{me} Aminata Ba, membre
- › M. Jérôme Andjoua, membre

Comité de Réassurance

- › M^{me} Huguette Oyini, Présidente
- › M^{me} Aminata Ba, membre
- › M. Ulrich Mengue, membre

Comité de Placements

- › M^{me} Brenda Boukoubi, Présidente
- › M^{me} Aminata Ba, membre
- › M. Jérôme Andjoua, membre

↓ Les membres du Comité de Direction en 2022

↓ Les membres du Comité de suivi en 2022

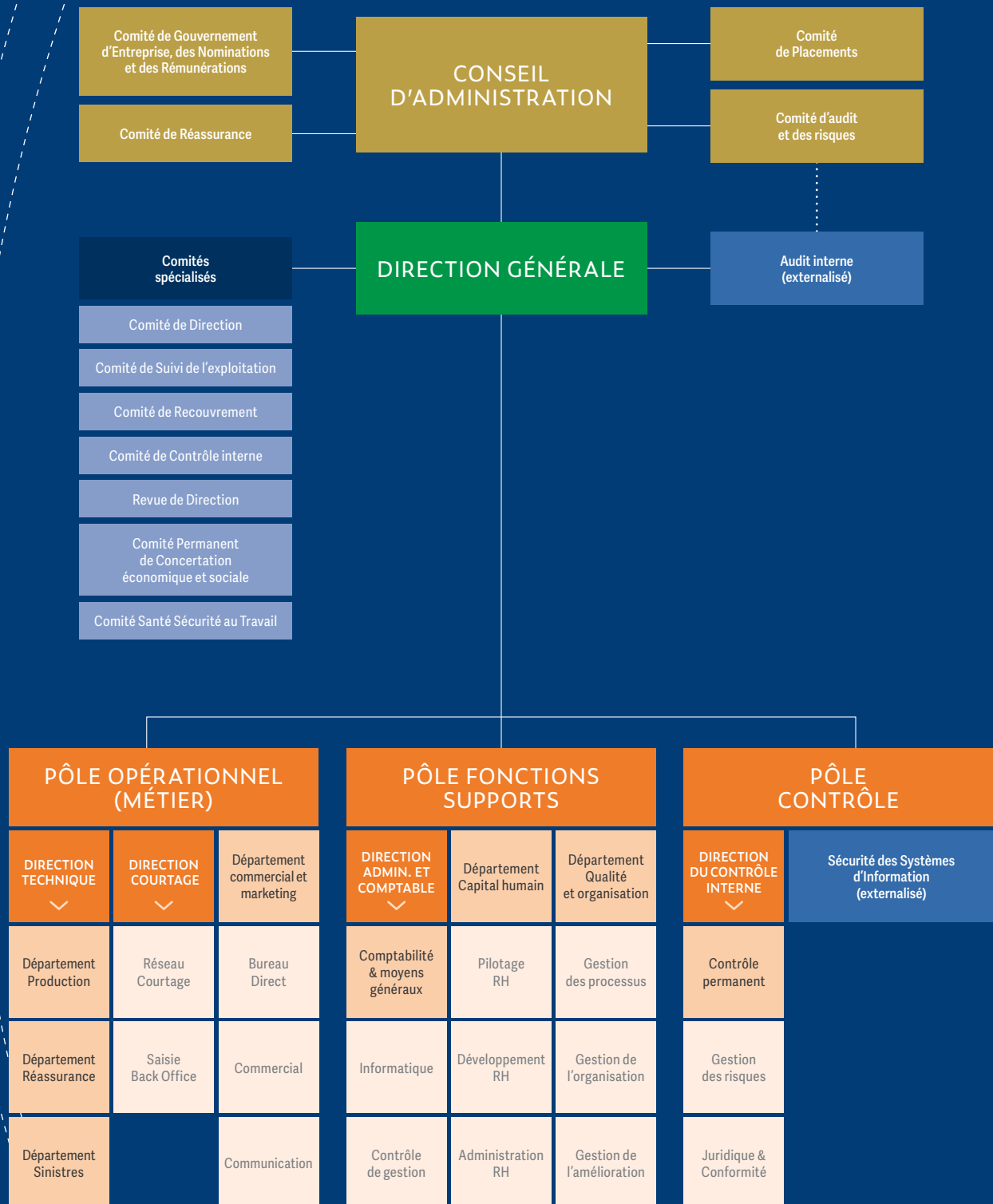


LES COMITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

1. **Le comité de direction** assure la gestion quotidienne de la compagnie par l'analyse des informations aussi bien internes qu'externes afin d'optimiser la performance.
2. **Le comité de contrôle interne** veille à la stricte application de toutes les décisions prises dans le cadre du fonctionnement de la compagnie, ainsi qu'à la mise en œuvre et au respect des procédures.
3. **Le comité de recouvrement** définit l'ensemble des actions de recouvrement de toutes les créances dues à la compagnie. Le pilote du processus « Performance financière » s'assure de l'exhaustivité des créances identifiées par tous les pilotes de processus.
4. **Le comité de suivi** met en pratique les politiques de la direction générale et de la bonne gouvernance de la compagnie.
5. **Le comité permanent de concertation économique et sociale** traite de toutes les questions relatives à l'environnement social et professionnel, au climat, à la discipline, aux avantages à caractère sociaux, à la santé et à la sécurité des salariés.
6. **Le comité de validation des procédures** suit la formalisation et la mise à jour de la base documentaire de la compagnie. Il suit et pilote le déploiement du système de management par la qualité.



L'ORGANIGRAMME 2022 D'ASSINCO



CHAPITRE

2

Les états
financiers

BILAN FINANCIER

AU 31 DÉCEMBRE 2022

Actif

en FCFA	Montants bruts	Amortis. et provis. pour dépréciation	Montants nets
20. Frais d'établissement et de développement dans l'État membre :			
Frais d'établissement (200 à 203, 205 et 206)	291 791 689	291 221 533	570 156
Frais d'acquisition des immobilisations (204 et 209)	125 827 311	125 827 308	3
TOTAL DES FRAIS D'ÉTABLISSEMENT DANS L'ÉTAT MEMBRE	417 619 000	417 048 841	570 159
21 et 22. Immobilisations dans l'État membre :			
Immeubles (210, 212, 213, 2190, 2192 et 2193)	9 045 805 781	2 489 912 185	6 555 893 596
Matériel, mobilier, installation (214, 215 et 216)	1 114 456 475	780 489 514	333 966 961
Immobilisations incorporelles (218 et 2198)	516 239 773	497 309 205	18 930 568
Immobilisations en cours (22)	17 423 014	0	17 423 014
23 à 27. Autres valeurs immobilisées dans l'État membre :			
Valeurs mobilières admises en représentation des provisions techniques (autres que les titres de participation) (23)		0	0
Prêts et effets assimilés admis en représentation des prov. techn. (24)	2 705 162 223	0	2 705 162 223
Titres de participation (25)	2 908 996 500	371 800 000	2 537 196 500
Dépôts et cautionnements (26)	664 000 292	0	664 000 292
28. Valeurs immobilisées à l'étranger			
A déduire : versements à effectuer sur titres non libérés (4611 à 4618)	0	-	0
Provision pour dépréciation des immobilisations et titres (192 et 197)	0	-	0
TOTAL DES VALEURS IMMOBILISÉES NETTES	16 972 084 058	4 139 510 904	12 832 573 154
39. Part des cessionnaires et rétrocess. dans les prov. techniques :			
Primes (391, 3920, 3940, 3960, 39810, 39820, 39840, 39850)	1 291 061 093	0	1 291 061 093
Sinistres (3915, 3925, 3935, 3945, 39815, 39825, 39845, 39855)	2 543 545 792	0	2 543 545 792
TOTAL PART DES CESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHN.	3 834 606 885	0	3 834 606 885
4 et 5. Valeurs réalisables à court terme ou disponibles :			
Comptes courants des cessionnaires ou rétrocess. débiteurs (4000)	10 799 398 589	0	10 799 398 589
Comptes courants des cédants et rétrocedants débiteurs (4040)	751 571 959	0	751 571 959
Comptes courants des coassureurs débiteurs (4080)	46 353 750		46 353 750
Créances sur les assurés et les agents (41)	106 652 649	0	106 652 649
Personnel (42)	14 853 924	0	14 853 924
État (43)	111 698 489	0	111 698 489
Actionnaires (44)	0	0	0
Filiales (45)	0	0	0
Débiteurs divers (46)	29 140 174	0	29 140 174
Comptes de régularisation (48)	1 884 324 207	0	1 884 324 207
Comptes d'attente et à régulariser (49)	132 209 714	0	132 209 714
Prêts non admis en représentation des provisions techniques (51)	0	0	0
Effets à recevoir (53)	0	0	0
Chèques et coupons à encaisser (54)	0	0	0
Titres de placements divers (55 et moins 195)	0	0	0
Banques et chèques postaux (56)	2 562 794 909	0	2 562 794 909
Caisse (57)	983 377	0	983 377
TOTAL DES COMPTES DE TIERS ET DES COMPTES FINANCIERS	16 439 981 741	0	16 439 981 741
17. Comptes avec le siège social (créances)			0
87. Résultats (pertes de l'exercice)			0
TOTAL GÉNÉRAL			33 107 731 939
06. Valeurs reçues en nantissement des cession. et rétrocessionnaires			0
08. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution			0
09. Autres valeurs détenues par l'entreprise			0

Passif

en FCFA	Montants nets
10. Capital social ou fonds d'établissement :	
Capital social (100)	6 000 000 000
Capital appelé (1000)	0
Capital non appelé (1001)	6 000 000 000
Fonds d'établissement (101)	0
Fonds constitué (1010)	0
Part restant à rembourser de l'emprunt (1016)	0
Fonds social complémentaire (102)	0
11. Réserves :	
Primes d'émission (110)	0
Réserves statutaires (112)	644 000 000
Réserves des plus-values nettes à long terme (113)	0
Réserves provenant de subventions d'équipement (114)	0
Réserves pour plus-values réinvesties, à réinvestir et divers (115)	4 286 599 784
Réserves de renouvellement des immobilisations (116)	0
Réserves spéciales de réévaluation (118)	0
Réserves pour cautionnements (119)	0
13. Réserves règlementées :	
Réserve pour remboursement de l'emprunt pour fonds d'établissement (130)	0
Réserve pour fluctuations de changes (134)	0
12. Report à nouveau	34 079 914
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET RÉSERVES	10 964 679 698
14. Subventions d'équipement reçues	0
15. Provisions pour pertes et charges :	
Autres provisions pour pertes et charges (15)	100 300 021
16. et 18. Dettes à long et moyen terme :	
Emprunts et autres dettes à plus d'un an (16)	1 430 856 000
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires et rétrocess. (18)	1 002 122 678
TOTAL DES SUBVENTIONS, PROVISIONS POUR PERTES ET CHARGES ET DETTES À LONG ET MOYEN TERME	2 533 278 699
31. à 38. Provisions techniques :	
Primes (310, 320, 340, 350, 3810, 3820, 3840, 3850)	1 811 393 996
Sinistres (315, 3250 à 3258, 345, 355, 3815, 3825, 3845, 3855)	7 070 992 652
Moins : prévisions de recours à encaisser (3259)	0
TOTAL DES PROVISIONS TECHNIQUES	8 882 386 648
4. et 5. Dettes à court terme :	
Comptes courants des cessionnaires et rétrocess. créditeurs (4001)	5 515 630 924
Comptes courants des cédants et rétrocedants créditeurs (4041)	2 141 584 837
Comptes courants des coassureurs créditeurs (4081)	314 918 667
Comptes des assurés et agents créditeurs (41)	6 121 281
Personnel (42)	87 153 397
État (43)	1 042 659 412
Actionnaires (44)	120 052 210
Filiales (45)	0
Créditeurs divers (4600, 4601, 4603, 4604, 462 à 468)	223 541 811
Comptes de régularisation (47)	43 043 821
Comptes d'attente et à régulariser	662 399 795
Emprunt à moins d'un an (50)	0
Effets à payer (52)	0
TOTAL DES DETTES À COURT TERME	10 157 106 155
17. Compte avec le siège social (dettes)	0
87. Résultats (excédent avant affectation)	570 280 739
TOTAL GÉNÉRAL	33 107 731 939
06. Engagements de restitution des valeurs reçues en nantissement des cess. et rétrocession	0
07. Engag. de restitution de valeurs détenues appartenant à des instit. de prévoyance	0
08. Engag. de restit. des val. remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution	0
09. Engag. de restitution des autres valeurs détenues appartenant à des tiers	0

COMPTE D'EXPLOITATION GÉNÉRALE

Débit

en FCFA	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Charge de sinistres nettes de recours :			
Prestations et frais payés	8 146 200 358	2 124 552 306	6 021 648 052
À ajouter : provisions de sinistres à la clôture de l'exercice	7 070 992 652	2 543 545 791	4 527 446 860
À déduire : provisions de sinistres à l'ouverture de l'exercice	6 053 257 733	671 005 536	5 382 252 196
PRESTATIONS ET FRAIS DE L'EXERCICE	9 163 935 277	3 997 092 561	5 166 842 716
Charges de commissions	2 503 877 948	1 455 436 318	1 048 441 630
Autres charges :			
Frais de personnel	1 540 294 382	-	-
Impôts et taxes	523 474 741	-	-
Travaux, fournitures et services extér., transports et déplacements	1 646 948 740	-	-
Frais divers de gestion	608 857 826	-	-
Dotations aux amortissements (autres que celles afférentes aux placements)	411 403 635	-	-
Dotations aux provisions (autres que celles afférentes aux provisions techniques et aux placements)	192 020 350	-	-
TOTAL AUTRES CHARGES DE L'EXERCICE	4 922 999 674	-	-
TOTAL COMMISSIONS ET AUTRES CHARGES	7 426 877 622	1 455 436 318	5 971 441 304
Charges des placements :			
Frais financiers sur titres	128 705 956	-	-
Frais financiers sur immeubles de placements	21 940 244	-	-
Frais financiers sur autres frais	5 743 864	-	-
Dotations aux amortissements des valeurs de placements	0	-	-
TOTAL CHARGES DES PLACEMENTS			156 390 064
SOLDE CRÉDITEUR			514 750 183
TOTAL			11 809 424 268

Crédit

en FCFA	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes
Primes :			
Primes et accessoires (nets d'annulations)	24 015 222 423	13 493 689 823	10 521 532 600
À ajouter : provision de primes à l'ouverture de l'exercice	-2 239 823 924	-1 820 613 555	-419 210 370
À déduire : provisions de primes à la clôture de l'exercice	-3 326 511 481	-2 272 024 624	-1 054 486 857
PRIMES DE L'EXERCICE	25 101 909 980	13 945 100 892	11 156 809 088
Produits des placements :			
Produits financiers sur titres	365 160 413		-
Produits financiers sur immeubles de placements	153 313 287		-
Produits financiers sur autres produits	112 124 639		-
TOTAL PRODUITS DE PLACEMENT			630 598 339
Autres produits :			
Subventions d'exploitation	0		-
Produits accessoires	22 016 841		-
TOTAL AUTRES PRODUITS			22 016 841
Travaux faits par l'entreprise pour elle-même :			
Charges non imputables à l'exploitation de l'exercice			0
SOLDE DÉBITEUR			0
TOTAL			11 809 424 268

COMPTE GÉNÉRAL DE PERTES ET PROFITS

Débit

<i>en FCFA</i>	
PERTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	0
PERTES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	238 127 898
Provisions pour moins-values à la clôture de l'exercice :	
Pour garantie des moins-values sur titres gérés	
Pour dépréciation des immobilisations et titres	
DOTATION AUX PROVISIONS POUR MOINS-VALUES	0
DOTATION DE L'EXERCICE AUX RÉSERVES DIVERSES À L'ÉTRANGER	0
Dotation de l'exercice aux réserves réglementaires :	
Réserve pour remboursement de l'emprunt pour fonds d'établissement	
Fonds d'établissement constitué	
Réserve pour fluctuation de change	
Réserve de garantie	
DOTATION AUX RÉSERVES RÉGLEMENTAIRES	0
Dotations de l'exercice aux provisions pour pertes :	
Provision pour participation des salariés	
Dotation aux provisions pour dépréciation	
Pertes exceptionnelles :	
Moins-values sur cessions d'éléments d'actif	
Pertes de change sur cessions de monnaies étrangères	
Pertes de change sur conversion de monnaies étrangères	
Subventions exceptionnelles accordées	
Autres pertes	
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR PERTES	0
Impôts sur les bénéfices	256 222 161
BÉNÉFICE OU EXCÉDENT NET TOTAL (SOLDE CRÉDITEUR)	570 280 738
TOTAL	1 064 630 797

Crédit

<i>en FCFA</i>	
PROFITS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	514 750 183
PROFITS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS	199 455 600
Provisions pour moins-values à l'ouverture de l'exercice :	
Pour garantie des moins-values sur titres gérés	
Pour dépréciation des immobilisations et titres	
PROVISIONS POUR MOINS-VALUES	0
REPRISE SUR PROVISIONS ANTÉRIEURES	7 356 774
UTILISATION DES PROVISIONS PRÉCÉDEMMENT CONSTITUÉES	
pour couvrir des pertes sur exercices antérieurs et des pertes exceptionnelles	0
Profits exceptionnels :	
Plus-values sur cessions d'éléments d'actif	752 500
Profits de change sur cessions de monnaies étrangères	0
Profits de change sur conversion de monnaies étrangères	0
Profits résultant de subventions d'équipement	0
Subventions d'équilibre reçues	0
Autres profits	342 315 740
PROFITS EXCEPTIONNELS	343 068 240
PERTES OU INSUFFISANCE NETTE TOTALE (SOLDE DÉBITEUR)	0
TOTAL	1 064 630 797

LES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS ET LEUR COUVERTURE – DOMMAGE

en FCEA

I – Engagements réglementés

Provisions pour risques en cours	1 408 692 903
Provisions pour sinistres à payer	7 070 992 652
Provisions mathématiques	0
Autres provisions techniques	82 979 239
Autres engagements réglementés	3 008 674 676
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	11 571 339 470

II – Actifs représentatifs	Prix d'achat ou de revient	Valeur de réalisation	Valeur de couverture
Obligations et autres valeurs d'État	2 605 000 000	2 605 000 000	2 605 000 000
Obligations des organismes internationaux	100 162 222	100 162 222	100 162 222
Obligations des institutions financières	0	0	0
Autres obligations	0	0	0
Actions cotées	0	0	0
Actions des entreprises d'assurance	1 548 599 700	1 548 599 700	1 157 133 947
Actions et obligations des sociétés commerciales	988 596 800	988 596 800	988 596 800
Actions des sociétés d'investissement	0	0	0
Droits réels immobiliers	6 551 493 571	6 551 493 571	4 628 535 788
Prêts garantis	0	0	0
Prêts hypothécaires	0	0	0
Autres prêts	0	0	0
Dépôts en banque	2 562 794 909	2 562 794 909	2 562 794 909
SOUS-TOTAL - ENSEMBLE DES VALEURS MOB. ET IMMOB. ASSIMILÉES	14 356 647 202	14 356 647 202	12 042 223 666

Avances sur contrat des sociétés vie	0
Recours admis (règlement n°0001/PCMA/CE/SG/CIMA/2003)	0
Primes ou cotisations de moins de 3 mois des sociétés vie	0
Primes ou cotis. de moins d'un an des sociétés accident sauf transport	0
Primes ou cotis. de moins d'un an des branches transports	0
Créances sur les réassureurs garanties par nantissement	0
Autres créances sur les réassureurs pour la branche transport	0
Créances sur les cédants	0
SOUS-TOTAL - ENSEMBLE DES AUTRES ACTIFS ADMIS EN REPRÉSENTATION	0

TOTAL DES ACTIFS ADMIS EN REPRÉSENTATION 12 042 223 666

Taux de couverture	124,07%	104,07%
--------------------	---------	---------

CALCUL DE LA MARGE DE SOLVABILITÉ – DOMMAGE

en FCFA			
Éléments constitutifs (article 337-1)	2020	2021	2022
1) Capital social versé ou fonds d'établissement constitué	6 000 000 000	6 000 000 000	6 000 000 000
2) Moitié de fraction non versée du capital ou de part restant à rembourser pr fonds d'établiss.	0	0	0
3) Emprunt pour fonds social complémentaire	0	0	0
4) Réserves réglementaires ou libres	725 000 000	703 000 000	759 000 000
5) Bénéfices reportés et de l'exercice	110 850 510	190 079 914	604 360 649
6) Plus-values sur éléments d'actifs	4 743 631 078	4 459 783 588	4 171 599 784
7) Fonds encaissés provenant de l'émission des titres ou emprunts subordonnés	0	0	0
8) Droits d'adhésion prélevés sur les nouveaux adhérents des mutuelles	0	0	0
9) TOTAL (1+2+3+4+5+6+7+8)	11 579 481 588	11 352 863 502	11 534 960 433
10) Pertes reportées et de l'exercice	0	0	0
11) Amortissement restant à réaliser sur frais d'établissement et de développement	809 693 011	98 471 789	570 156
12) Amortissement restant à réaliser sur immobilisations incorporelles	120 133 315	17	18 930 571
13) TOTAL (10+11+12)	929 826 326	98 471 806	19 500 727
14) MARGE DISPONIBLE (9-13)	10 649 655 262	11 254 391 696	11 515 459 706

Calcul règlementaire	2020	2021	2022
MÉTHODE DES PRIMES (article 337-2 a) :			
a) Primes émises nettes d'annulations	20 829 912 951	18 505 928 097	24 015 222 423
b) Charges de sinistre nettes de réassurance	3 354 292 997	6 191 936 810	5 166 842 716
c) Charges de sinistre brutes de réassurance	5 303 908 206	7 703 631 785	9 163 935 277
d) Taux de conservation des sinistres (b/c sup. ou égal à 50%)	63,24%	80,38%	56,38%
e) Montant de primes retenu (ax20%)	4 165 982 590	3 701 185 619	4 803 044 485
f) MARGE MINIMALE (e x d)	2 634 647 072	2 974 896 532	2 708 069 695
MÉTHODE DES SINISTRES (article 337-2 b) :			
g) Charges de sinistre brutes des 3 dernières années	22 640 913 369	19 148 092 081	22 171 475 268
h) Charges de sinistre moyennes (g/3)	7 546 971 123	6 382 697 360	7 390 491 756
i) Taux de conservation des sinistres (b/c sup. ou égal à 50%)	63,24%	80,38%	56,38%
j) Montant de charge de sinistre retenu (hx25%)	1 886 742 781	1 595 674 340	1 847 622 939
k) MARGE MINIMALE (j x i)	1 193 212 222	1 282 552 822	1 041 733 364
l) MARGE À RETENIR (si k > f alors k sinon f)	2 634 647 072	2 974 896 532	2 708 069 695

Détermination de la marge	2020	2021	2022
m) SURPLUS DE MARGE (12- l)	8 015 008 189	8 279 495 165	8 807 390 011
n) DÉFICIT DE MARGE (l- 12)	0	0	0
Taux de couverture	404,21%	378,31%	425,23%
Taux de couverture hors PV à réinvestir	224,17%	228,40%	271,18%

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Aux actionnaires de la société Assinco S.A.



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ANNUELS au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Actionnaires de la Société ASSINCO S.A.
Libreville

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société ASSINCO S.A, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

I. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société ASSINCO SA, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, ainsi que les notes aux états financiers.

A notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Code des Assurances de la CIMA.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers, S.A., 366, rue Alfred Marché, B.P. 2164, Libreville, Gabon
T: (241) 011 76 23 71, F: (241) 011 74 43 25, www.pwc.com

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, S.C. Libreville 010918, N° statistique 092 1698. Société anonyme au capital de FCFA 14 000 000.
Bureau à Port-Gentil : Rue du Colonel Parfait, B.P. 584, Port-Gentil, T: (241) 011 55 33 24



ASSINCO S.A. Rapport sur les Etats Financiers Annuels Exercice clos le 31 décembre 2022

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par le Code des Assurances de la CIMA, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport du commissaire aux comptes.

ANNEXE 1

PORTANT RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS



ASSINCO S.A.
Rapport sur les Etats Financiers Annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022

II. VERIFICATIONS SPECIFIQUES PREVUES PAR LA LOI ET AUTRES INFORMATIONS

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion et notre rapport du commissaire aux comptes sur ces états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Libreville, le 15 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes
PricewaterhouseCoopers

Yannick Malonda
Associé
Expert-comptable agréé Cémac

YAM/NIT/JEM/bei/rapports/rao23/0488

3/3



ASSINCO S.A.
Rapport sur les Etats Financiers Annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022

ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte Uniforme OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée :

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique des professionnels de la comptabilité et de l'audit prévu par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

1/3

ANNEXE 1

(SUITE)



ASSINCO S.A.
Rapport sur les Etats Financiers Annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022

- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établit ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;

2/3



ASSINCO S.A.
Rapport sur les Etats Financiers Annuels
Exercice clos le 31 décembre 2022

- nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les actionnaires/associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours de l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

3/3

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Aux actionnaires de la société Assinco S.A.



RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Aux Actionnaires de la Société ASSINCO S.A.
Libreville

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient selon les termes de l'article 440 de l'Acte Uniforme Ohada relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé ou depuis la clôture dudit exercice à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale en application des dispositions de l'article 440 de l'Acte Uniforme Ohada relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

En application de l'article 440 de l'Acte Uniforme Ohada, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'Assemblée Générale, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention d'assistance générale et d'appui technique

Cette convention, conclue pour une (1) année et renouvelable par tacite reconduction, a été signée entre Assinco SA et BGFI Holding Corporation (BHC). Elle a été révisée le 1^{er} mai 2017 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017. Elle a été autorisée par le conseil d'administration du 11 décembre 2017, après une précédente autorisation en 2012.

L'assistance fournie par BHC porte sur 2 domaines : l'assistance générale et technique ainsi que des prestations spécifiques. L'assistance générale et technique est notamment relative aux domaines suivants : management-organisation-développement, recherche de financement, marketing et gestion commerciale, gestion comptable, audit, gestion des risques, assistance juridique et fiscale. Pour les prestations spécifiques, elles sont liées à des prestations ponctuelles non expressément prévues au programme budgétaire annuel de la société Assinco.

Précédentes sociétés : SA, 305, rue Alfred-Marché, B.P. 2164, Libreville, Gabon
T: (241) 011 76 23 71, F: (241) 011 74 43 25, www.pwc.com

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, S.C. Libreville 019118, N° statistique 092 169M. Société anonyme au capital de FCFA 14 000 000.
Bureau à Port-Gentil : Rue du Colonel Parfait, B.P. 584, Port-Gentil, T: (241) 011 55 33 24

1/3



ASSINCO S.A. Rapport Spécial sur les Conventions Réglementées Exercice clos le 31 12 2022

La rémunération des prestations fournies tient compte de la complexité des services à délivrer, de l'expérience des intervenants et des délais de réalisation.

Au titre de l'exercice 2022, votre société a comptabilisé une charge de F CFA 143 millions concernant l'assistance générale et technique fournie par la société BHC.

Les administrateurs concernés : Henri-Claude Oyima, Richard Auguste Onouvié, Delta Synergie.

2. Convention de redevance de marque (franchise d'exploitation d'une marque)

Cette convention, conclue pour une durée indéterminée, a été signée entre Assinco SA et BGFI Holding Corporation (BHC) le 1^{er} mai 2017. Elle est entrée en vigueur à sa date de signature avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2017. Par cette convention, le Franchiseur (BHC) concède au Franchisé (Assinco S.A.) le droit d'exploitation de la marque « Assinco ». Elle a été autorisée par le conseil d'administration du 11 décembre 2017.

L'assistance apportée par le franchiseur concerne les domaines suivants : formation du Franchisé et des membres de son personnel, recherche et développement sur la marque, gestion et administration de la marque, communication sur la marque, entretien de la marque, maintien de la qualité du label.

La rémunération du Franchiseur est basée sur une redevance proportionnelle, payable trimestriellement, égale à 5% de la marge brute des activités d'assurance (le résultat technique).

Au titre de l'exercice 2022, votre société a comptabilisé une charge de F CFA 318 millions concernant la redevance de marque.

Les administrateurs concernés : Henri-Claude Oyima, Richard Auguste Onouvié, Delta Synergie.

3. Contrat de prestations de services informatiques

Cette convention, conclue pour une durée indéterminée, a été signée entre Assinco SA et BGFI Services le 1^{er} mai 2017. Elle est entrée en vigueur à compter de sa date de signature, soit le 19 novembre 2018. Elle a été autorisée par le conseil d'administration du 01 avril 2019.

Les prestations de services informatiques portent sur les domaines suivants : gouvernance du système d'information, gouvernance de la sécurité du système d'information (SI), gestion du portefeuille projet groupe, pilotage de projets, réalisation d'états et tableaux de bord, assistance à maîtrise d'ouvrage, maintenance et exploitation d'applications mutualisées, hébergement d'applications, gestion de la sauvegarde, supervision de la sécurité du SI, gestion de la fonction RSSI, animation des campagnes de sensibilisation sur la sécurité du SI.

Suivant les termes de la convention, les prestations sont facturées trimestriellement sur la base de prix convenus en fonction de la nature des services rendus.

Au titre de l'exercice 2022, votre société a comptabilisé une charge de F CFA 92 millions en lien avec ce contrat.

Les administrateurs concernés : Henri-Claude Oyima, Ulrich Mengue, Loukoumanou Waïdi.

2/3

RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

(SUITE)



ASSINCO S.A.
Rapport Spécial sur les Conventions Réglementées
Exercice clos le 31 12 2022

4. Contrat de bail Odyssee niveau R+3

Cette convention, signée entre Assinco SA et BGFH Bourse, porte sur la location de bureaux à cette dernière au sein de l'immeuble Odyssee. Elle a été autorisée par le conseil d'administration du 6 août 2019.

La facturation est établie sur une base trimestrielle.

Au titre de l'exercice 2022, votre société a comptabilisé un produit de F CFA 31 millions concernant cette convention.

Les administrateurs concernés : Henri-Claude Oyima, Loukoumanou Waïdi, Huguette Oyini.

5. Convention de prêt

Cette convention, signée entre Assinco SA et BHC, porte sur un prêt octroyé par Assinco SA à BHC. Ce prêt d'un montant de F CFA 1 050 millions, signé et autorisé en conseil d'administration en 2021, a été intégralement remboursé sur l'exercice 2022.

Au titre de l'exercice 2022, votre société a comptabilisé un produit de F CFA 34 millions concernant cette convention.

Les administrateurs concernés : Henri-Claude Oyima, Richard Auguste Onouvié, Delta Synergie.

Libreville, le 15 mai 2023

Le Commissaire aux Comptes
PricewaterhouseCoopers

Yannick Malonda
Associé
Expert-comptable agréé Cémac

YAM/NIT/JEM/bei/rapports/ra023/0488



CHAPITRE

3

Les réseaux
d'Assinco

Globus Assinco est membre du réseau Globus depuis 2008. La croissance de ce réseau s'accélère depuis quelques années, aussi bien en termes de nombres de clients transnationaux, qu'en termes de primes gérées, ou encore de présence géographique (nombre de membres) sur le continent. Par ailleurs, Assinco a renforcé ses partenariats avec les grands courtiers internationaux ainsi qu'avec ses réassureurs.

RÉASSUREURS ET PARTENAIRES INTERNATIONAUX

RÉASSUREURS CESSIONS LÉGALES



RÉASSUREURS INTERNATIONAUX



PARTENAIRES



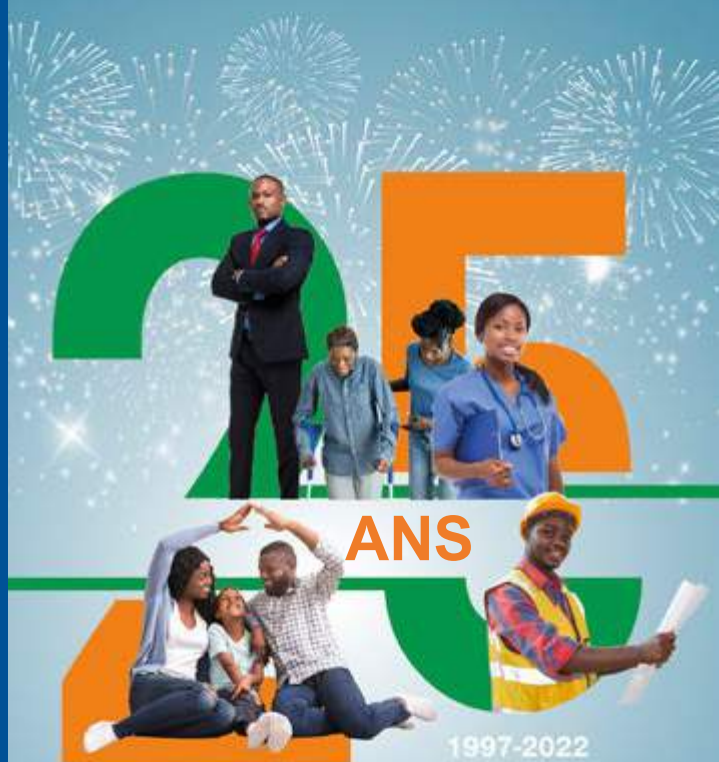
INTERMÉDIAIRES AU GABON

Alliance
Ascoma Gabon
Gras Savoye Willis
La Ruche Excellence
Oléa Gabon

MEMBRES DU RÉSEAU GLOBUS

Algérie : Salama Assurances
Angola : A Mundial Seguros
Bénin : L'Africaine des Assurances
Botswana : Phoenix
Burkina Faso : Sonar Iard
Burundi : Bicolor S.A.
Cameroun : Activa Assurances
Congo Brazzaville : Assurances Générales du Congo
Côte D'ivoire : La Loyale Assurances
Égypte : Orient Takaful Insurance
Érythrée : National Insurance Corporation of Eritrea
Gabon : Assinco
Gambie : Royal Insurance
Ghana : Activa International Insurance
Guinée équatoriale : L'Africaine des Assurances
Guinée : Ugar - Activa Assurances
Île Maurice : Mauritius Union Assurance
Kenya : Jubilee
Liberia : Activa International Insurance
Madagascar : Aro
Malawi : General Alliance Insurance Limited
Mali : Lafia
Maroc : Atlanta
Mauritanie : N.A.S.R.
Mozambique : Global Alliance Seguros Insurance
Niger : N.I.A.
Nigeria : Leadway
Ouganda : Jubilee
Rwanda : Radiant
São Tomé-et-Principe : SAT
Sénégal : Salama Assurances
Sierra Leone : Activa International Insurance
Soudan : United Insurance Company
Soudan du Sud : New Sudan Insurance Company
Tanzanie : Jubilee
Tchad : Star
Togo : Fidelia Assurances
Tunisie : Comar
Zambie : Phoenix
Zimbabwe : Nicos Diamond

À VOS CÔTÉS DEPUIS 25 ANS



Assinco a fêté un quart
de siècle d'histoire
commune avec vous.

Merci à vous tous,
clients et partenaires.

Assinco 

PLUS DE PROXIMITÉ POUR MIEUX VOUS SERVIR.




Assinco
LE RISQUE MAÎTRISÉ, L'AVENIR ASSURÉ

Immeuble Odyssee
Boulevard de l'Indépendance
BP 7812 Libreville – Gabon

Tél. +(241) 11 72 19 25   

WWW.ASSINCO-SA.COM

Filiale du Groupe BGFIBank